

Proposition de traitement du sujet : L'expérience peut-elle démontrer quelque chose ?

Le sujet porte sur l'expérience : ce terme désigne l'ensemble des données véhiculées par les sens, le protocole constitutif de la démarche scientifique, l'accumulation d'éléments de connaissances en vue de l'élaboration d'un savoir. La question porte sur le rapport de l'expérience à la démonstration. Il s'agit de savoir ce que l'expérience peut démontrer, si elle constitue une véritable expérience, par elle-même ou indirectement, et de quelle façon. Si l'expérience ne peut rien démontrer, alors il faut expliquer qu'on y recoure aussi souvent, qu'on lui attribue autant de crédit. Si l'expérience peut démontrer, il faut savoir comment, il faut en outre savoir quoi : à quel(s) domaine(s) de la réalité l'expérience probante s'applique-t-elle, par quels procédés ? A quels résultats est-on conduit ? Si l'expérience est le moyen privilégié de nos preuves, alors pourquoi l'expérience ne pourrait-elle pas tout démontrer ?

L'expérience paraît avoir une valeur probatoire incontestable.

La sensation est un élément indubitable de notre savoir.

Un protocole expérimental permet de réitérer l'expérience jusqu'à ce qu'elle constitue une preuve.

Une suite d'expérimentations permet d'aboutir à un résultat probant.

Pourtant, les données de l'expérience sont périodiquement remises en cause.

L'expérience ne saurait constituer par elle-même de démonstration.

Les organes sensoriels sont source d'erreurs, d'illusions, de méprises.

Une expérimentation ne saurait prouver une hypothèse ; elle ne peut que l'infirmier.

Aucun résultat expérimental n'est définitif ; il ne constitue pas une preuve formelle.

Pourtant, les expériences constituent des données essentielles pour démontrer.

L'expérience contribue à la constitution de preuves qui sont toujours à améliorer.

Le matériau sensible de notre connaissance doit être soumis à une conceptualisation critique.

Les expérimentations successives permettent des approximations progressives.

La valeur de l'expérience consiste aussi en sa réfutabilité ; elle est toujours à réinvestir.

Ainsi, démontrer n'est pas le seul fait de l'expérience ; en elle-même, celle-ci ne prouve rien, car la démonstration relève non de la monstration ou de la confirmation d'une donnée, mais de l'élaboration d'une théorie visant à expliquer la réalité par approximation. Dès lors, même si la démonstration parfaite consisterait en une preuve formelle, ce qui ne peut s'appliquer qu'à des objets mathématiques, les démonstrations qu'on élabore pour rendre compte des phénomènes naturels procèdent de la réfutation d'hypothèses afin d'utiliser l'hypothèse la moins fautive. De la sorte, l'expérience joue un rôle essentiel, même s'il est secondaire, dans la constitution de nos connaissances prouvées. Certes, le rôle joué par l'expérience n'est pas celui d'une sanction définitive. C'est bien plutôt celui d'une évaluation indéfiniment à reconduire, ce qui inscrit notre effort démonstratif dans le cadre d'une progression jamais achevée. On peut y voir la marque de l'imperfection de nos connaissances, mais aussi la chance d'un perfectionnement perpétuel de notre effort démonstratif.